

Critères des demandes de financement pour les activités juniors

Objectif des mesures

Les mesures en rapport avec les juniors doivent:

- Promouvoir durablement la relève des membres
- Convaincre les étudiants de l'importance d'adhérer à l'Association professionnelle
- Éveiller l'intérêt pour la politique professionnelle
- Faciliter l'intégration dans le monde du travail de la physiothérapie
- Noter et représenter les questions qui concernent les juniors

Mesures soutenues

Les objectifs (voir ci-dessus) jouent un rôle de premier plan dans la décision de soutenir les mesures. Il peut s'agir des mesures suivantes:

- Séances d'information, événements sportifs et culturels
- Coaching, Orientation professionnelle des juniors
- Formations pour les juniors
- Fêtes pour les physiothérapeutes fraîchement diplômés
- Concours
- etc.

La liste des mesures possibles n'est pas exhaustive. Les demandes de mesures non mentionnées mais poursuivant le même objectif seront examinées.

Critères de contenu

Les demandes soumises doivent, si possible, satisfaire les critères suivants:

- Représentation positive de la branche et de l'Association
- Bon rapport coût-utilité
- Fortes chances d'attirer des membres juniors
- Forte orientation sur le groupe cible
- Répétabilité
- Créativité

Critères formels

Les demandes soumises doivent contenir les informations suivantes:

- Nom de l'Association cantonale et régionale
- Nom de la personne responsable et organisation de la mesure
- Description de la mesure
- Date / période de l'événement
- Budget et soutien financier demandé au Fonds

Soumission de la demande

Les demandes pour une année civile doivent **être soumises au plus tard le 31 décembre de l'année précédente** au secrétariat général de physioswiss (cachet de la poste faisant foi / date de réception de l'e-mail).

Examen des demandes

- Le secrétariat général vérifiera que le dossier est complet
- Le contenu des demandes complètes sera examiné par l'administration du fonds
- La décision concernant le soutien financier sera prise par l'administration du fonds

Motifs de la décision concernant le soutien financier du fonds

- Ressources du fonds disponibles
- Nombre de demandes reçues
- Satisfaction des critères
- Budget total pour toutes les demandes reçues

Ces critères des demandes de financement pour les activités juniors entre en vigueur avec l'approbation de la Conférence des présidents de l'Association suisse de physiothérapie le 17 novembre 2016.

Sursee, 3 janvier 2017 /GM